



17ème open d'échecs de rapides de Betton *Tournoi du Phare Ouest*

Lundi 9 juin 2025

Règlement des tournois

Tous les participants à l'open d'échecs de Betton s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournois

Le Betton Échecs Club organise son 17^e open d'échecs de parties rapides le lundi 9 juin 2025 à Saint Grégoire. Cet open se déroule sous la forme de tournois homologués FIDE et FFE ouverts à tous les licenciés A ou B à jour de leur cotisation à la date du tournoi ou aux licenciés sur place:

- **Principal** (*Homologation FIDE, Rapide = 67222, Blitz poule haute = 67833, Blitz poule basse = 67832*) ouvert à tous sans condition d'âge ou d'ELO.
- **Jeunes** (*Homologation FFE, Rapide = 67837, Blitz = 67833*) ouvert aux jeunes jusqu'à U16, de ELO FIDE rapide et lent strictement inférieur à 1600. Les jeunes jusqu'à U10 inclus peuvent participer à ce tournoi quel que soit leur ELO.

La compétition s'articule en 3 phases avec des cadences de plus en plus rapides :

1. Une phase en cadence rapide
2. Une phase en cadence blitz
3. Une dernière phase en cadence blitz

Organisation spécifique au tournoi principal :

La première phase, en cadence rapide et au système suisse, sert d'étape de sélection pour la suite du tournoi. A l'issue de cette phase :

- Les participants dans le premier tiers du classement du tournoi (nombre de participants arrondi au supérieur pour obtenir un nombre pair et un minimum de 20) sont sélectionnés pour la poule haute de la suite du tournoi.
- Les autres participants sont sélectionnés pour la poule basse de la suite du tournoi.

La deuxième phase marque le début d'un nouveau tournoi, au système suisse. Les appariements sont réalisés de façon continue en un seul tournoi au travers des 2 phases en cadence blitz.

A la fin de la journée, le classement obtenu pour chaque poule n'intègre que les résultats des parties jouées lors des phases 2 et 3.

La joueuse ou le joueur terminant en tête du classement de la poule haute est déclaré(e) joueuse ou joueur le(la) plus rapide du de l'Ouest.

Organisation spécifique au tournoi jeunes :

Le tournoi est organisé au système suisse. Les appariements sont réalisés de façon continue en un seul tournoi au travers des 3 phases.

A la fin de la journée, un classement unique est produit pour l'ensemble du tournoi.

Article 2 : règles

L'annexe A.5 sur le jeu en cadence rapide et l'annexe B.3 sur le jeu en cadence blitz s'appliquent pour les tournois.

Pour les tournois en cadence rapide, la partie sera perdue après le 2^{ème} coup illégal achevé.

Pour les tournois en cadence blitz, la partie sera perdue après le 2^{ème} coup illégal achevé.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE telles qu'adoptées à l'Assemblée Générale 2024 de la FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte l'Elo rapide. Les appariements seront établis avec le logiciel *PAPI 3.3.8* de la FFE.

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (*cf.* article 4). Les participants ayant réglé leur inscription en ligne pourront pointer par SMS et pourront être appariés à la ronde 1 pour 10h.

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès du Jury d'appels sportifs (JAS, voir annexe 1) de la compétition. **Les décisions prises par le JAS sont irrévocables.**

Article 3 : cadence et nombre de rondes

Les tournois se jouent en :

- **Phase 1** : 4 rondes de 12 minutes + 3 secondes par coup
- **Phase 2** : 4 rondes de 7 minutes + 2 secondes par coup
- **Phase 3** : 4 rondes de 5 minutes + 2 secondes par coup

Article 4 : localisation et horaires

L'open se déroule au gymnase de la Ricoquais, 8 boulevard Robert Schuman à Saint Grégoire.

Le pointage a lieu de 9h00 à 9h30 (sur décision de l'arbitre, les arrivants après 9h30 sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde).

À titre indicatif, les horaires des rondes sont

- Ronde 1 (rapide) : 10h00,
- Ronde 2 (rapide) : 10h40,
- Ronde 3 (rapide) : 11h20,

- Ronde 4 (rapide) : 12h00,
- Ronde 5 (blitz) : 14h00,
- Ronde 6 (blitz) : 14h25,
- Ronde 7 (blitz) : 14h50,
- Ronde 8 (blitz) : 15h15,
- Ronde 9 (blitz) : 16h00,
- Ronde 10 (blitz) : 16h20,
- Ronde 11 (blitz) : 16h40,
- Ronde 12 (blitz) : 17h00.

La remise des prix aura lieu vers 18h00.

Article 5 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 12h00 :

- sur le site <https://www.helloasso.com/associations/betton-echecs-club/evenements/tournoi-du-phare-ouest-2025> (à privilégier)
- par courrier électronique à bettonechecs@gmail.com

Sur décision de l'arbitre, les joueurs qui s'inscrivent sur place après la fin du pointage sont susceptibles de commencer à la ronde 2.

Pour le tournoi principal, les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les jeunes (jusqu'à junior inclus).

Pour le tournoi jeunes, le montant de l'inscription est de 6 €.

Une licence B peut être prise sur place au tarif de 3 € pour un jeune et 10€ pour un adulte.

Les joueurs titrés (MI ou GMI) sont invités.

Article 6 : départages et prix

En cas d'ex-aequo à la première place de la première poule, le départage est assuré par un affrontement en "bullet".

L'organisateur met à disposition deux ordinateurs et une connexion internet pour permettre le déroulement des parties sur la plateforme lichess.org.

Les couleurs sont tirées au sort.

En cas de nulle, une nouvelle partie est jouée en intervertissant les couleurs.

Différents cas de figure sont envisagés :

- En cas de 2 ex-aequo, la première victoire en bullet désigne le vainqueur. Son adversaire est alors deuxième.
- En cas de 3 ex-aequo, un toutes-rondes est organisé avec tirage au sort de l'ordre des joueurs. Le résultat du toutes rondes sert de clef de départage pour le tournoi. En cas d'égalité à la première place de ce toutes-rondes de départage, la première place du tournoi sera décidée à l'aide des départages appliqués pour toutes les autres places (: **Buchholz tronqué, Cumulatif et Performance**).

- En cas de 4 ex-aequo, un tirage au sort détermine les paires qui doivent s'affronter sur un premier bullet. Les vainqueurs de chaque paire s'affrontent ensuite pour le départage entre la 1^{ère} et la 2^{ème} place.

Pour toutes les autres places, les départages adoptés sont dans l'ordre : **Buchholz tronqué, Cumulatif et Performance** (l'ordre des grilles calculé par le logiciel PAPI dernière version sera la référence unique). L'ensemble des prix s'élèvent au minimum à 70% des inscriptions recueillies.

Tournoi principal

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix sont attribués à la place, déterminée par la grille américaine. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix au classement général
- Prix par tranche ELO.
- Prix spéciaux

Prix au classement général :

Les 2 premiers joueurs de la poule haute sont récompensés.

Le premier joueur, minimum de la poule basse est récompensé.

Prix par tranche ELO :

Les tranches ELO seront définies en cours de tournoi en fonction de la répartition ELO des participants dans chaque poule.

Prix spéciaux :

Selon le nombre de participants pouvant prétendre à un prix dans la catégorie, pourront être décernés :

- Un prix pour le meilleur jeune (jusque Junior).
- Un prix Vétéran

La liste définitive des prix distribués sera affichée, au plus tard, avant la 5^{ème} ronde.

En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi.

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le président du club organisateur. Un prix non distribué reste la propriété du club organisateur.

Tournoi jeunes

Pas de prix en euros.

Des lots seront distribués à la place et par catégories :

- Un lot pour les 3 premiers joueurs au classement général.
- Un lot pour le ou la meilleur(e) U10.
- Un lot pour le ou la meilleur(e) U8.
- Un lot pour le ou la premier(e) adhérent(e) du club organisateur.

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur ne se présentant pas dans les 15 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la zone de jeu.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal des tournois est Damien Pernot (AFO 1).

Il pourra être secondé par un ou plusieurs arbitres adjoints.

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club organisateur et le Comité départemental des échecs 35 à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos du tournoi du Phare Ouest sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits, pendant un an. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs pendant un an.

Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu.

S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

Fait à Rennes, le 25 mai 2025

Actualisé le 29 mai 2025

Annexe 1

Jury d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès du jury d'appels sportifs (JAS) de la compétition.

Les décisions prises par le JAS sont irrévocables.

Chaque membre de ce jury ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement, ni ne concerne un joueur de son club.

Le joueur qui conteste la décision d'un arbitre signale à l'arbitre sa volonté de saisir le J.A.S., continue la partie suivant les consignes de l'arbitre, puis rédige une demande écrite d'appel.

Constitution du jury

- L'organisateur des tournois
- Trois joueurs participants au tournoi, dont au moins un pourvu d'un titre d'arbitre.